



# La technique de prélèvement de crottes

Destinée à mesurer l'excrétion parasitaire, la coproscopie est réalisée à partir de 20 à 25 g de crottes prélevés par brebis.

L'objectif est de mettre en œuvre un traitement antiparasitaire si nécessaire.

© Photos CIIIRPO



L'opération est réalisée en bergerie au cornadis ou bien dans un parc de contention. Trois à quatre brebis sont prélevées individuellement, sans mélanger les crottes, sur un lot de 70 à 100 animaux.



Le gant d'agnelage jetable sert à la fois de matériel de prélèvement et de contenant. Deux doigts sont introduits dans le rectum afin de collecter des fèces. Si le rectum est vide, la suivante est prélevée.

L'examen coprologique est destiné à mesurer le niveau d'excrétion d'un animal par l'intermédiaire du nombre d'œufs de parasites présent dans ses crottes. Il ne mesure pas le niveau d'infestation parasitaire, c'est-à-dire le nombre des parasites présents dans le tube digestif des animaux. Ce niveau d'excrétion est conditionné par le stade physiologique de l'animal, les brebis qui allaitent par exemple étant fortement excrétrices dans les semaines qui suivent la mise bas.

Réalisée par un laboratoire ou bien le vétérinaire, cette analyse a pour objectif de mettre en place un traitement antiparasitaire si nécessaire. En fonction du nombre d'œufs de parasites identifiés, des traitements déjà réalisés sur le lot de brebis, de la saison et du stade physiologique des brebis, le conseil du vétérinaire est alors indispensable afin de savoir s'il faut traiter le lot et avec quel produit.

À titre indicatif, le coût d'une analyse coprologique est de l'ordre de 7 € HT.



## Des prélèvements individuels

Pour obtenir des résultats fiables, il est indispensable de réaliser des prélèvements individuels sur 3 ou 4 brebis sur un lot de 70 à 100 par exemple. Mélanger les crottes de plusieurs brebis peut fausser l'interprétation des résultats en diluant dans le prélèvement des œufs qui se trouvaient en petite quantité. Cela peut être dommageable dans le cas de certains parasites tel que la Grande ou la Petite Douve par exemple.

Un prélèvement de 20 à 25 g de crottes (quantité sur cette photo) voir de 10 à 15 g suffit pour l'analyse. Des anneaux blancs sont parfois visibles. Ils correspondent aux derniers anneaux de ténia, un ver intestinal.



Le gant est ensuite retourné, fermé puis le numéro de la brebis y est noté au marqueur. Les prélèvements sont acheminés le jour même ou bien le lendemain en conservant les échantillons au frais au laboratoire d'analyses ou bien chez le vétérinaire.

Pour en savoir plus  
[www.reconquete-ovine.fr](http://www.reconquete-ovine.fr)  
ou [www.idele.fr](http://www.idele.fr)  
Rubrique vidéo « Réaliser un prélèvement de crottes »

Avec l'aimable participation de Pierre Autef, vétérinaire praticien à Bellac (87) et membre des Groupements Techniques Vétérinaires

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- Laurence Sagot et Eric Pottier : CIRPO / Institut de l'Élevage  
Tél. : 05 55 00 40 37 ou [laurence.sagot@idele.fr](mailto:laurence.sagot@idele.fr)
- Sites internet :  
[www.reconquete-ovine.fr](http://www.reconquete-ovine.fr) / [www.idele.fr](http://www.idele.fr)

11/2012. Document réalisé avec le soutien financier de :

